



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 24 juillet 2025

Publication du Rapport social unique 2024

Le ministère des armées atteint les objectifs RH fixés

- **Le Rapport social unique (RSU) du ministère des Armées détaille les effectifs militaires et civils, la masse salariale et les politiques de ressources humaines (RH) du ministère, au titre de l'année 2024.**
- **Pour la première fois depuis quatre ans, le ministère des Armées a atteint sa cible en effectifs, bénéficiant notamment d'une nette diminution du nombre de départs.**
- **L'objectif de recrutement dans la réserve opérationnelle a également été atteint.**

Avec un effectif de 263 631 militaires et civils en 2024, le ministère des Armées reste le premier recruteur de l'État et atteint, pour la première fois depuis quatre ans, sa cible en effectifs. Les 26 518 recrutements réalisés en 2024 au sein du ministère des Armées, correspondent à la trajectoire prévue. Ils ont été complétés par une meilleure fidélisation des compétences : les départs ont diminué de 12% par rapport à l'année 2023.

Ce nouvel élan atteste de la pertinence de la démarche de renforcement de l'attractivité et de la fidélisation du personnel militaire et civil du ministère des Armées, qui s'appuie majoritairement sur 2 piliers : la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) et la démarche « Fidélisation 360° ».

La nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM), qui est entrée en rythme de croisière en 2024, continue de produire ses effets. Résultat d'un effort budgétaire significatif, le dispositif valorise la singularité militaire, l'engagement opérationnel, l'exercice de responsabilités, le parcours professionnel et les compétences spécifiques, tout en constituant une solde plus simple et lisible.

En parallèle, le ministre des Armées a lancé en mars 2024 la démarche « Fidélisation 360 » destinée à mieux compenser les sujétions, simplifier et renforcer l'accompagnement des mobilités, améliorer les conditions de vie et d'exercice dans les emprises militaires ou encore individualiser et dynamiser les parcours.

L'objectif de recrutement dans la réserve opérationnelle a également été atteint. Portée notamment par la simplification du recrutement (aptitude médicale adaptée, développement du service d'information, etc.) la réserve opérationnelle a enregistré 3 800 recrues, femmes et hommes en 2024. Son effectif total atteint ainsi 44 344 réservistes sous ESR (engagement à servir dans la réserve).

La dynamique est encourageante et permet de se projeter dans la perspective de l'atteinte des objectifs fixés par la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030.

Une nouvelle politique des ressources humaines à l'horizon 2035

Au cours de l'année 2025, la Direction des ressources humaines du ministère (DRH-MD) l'État-major des armées, la Direction générale de l'armement ainsi que les armées, directions et services ont finalisé le document-cadre de la politique des ressources humaines à l'horizon 2035, intitulé PRH 2035. Il succède au document publié en 2024.

Ce document PRH 2035 fixe les objectifs stratégiques à atteindre et les actions à mener pour l'ensemble des acteurs de la fonction RH ministérielle, répartis selon cinq axes :

- 1) être l'armée de la Nation pour renforcer l'attractivité du ministère et la cohésion nationale
- 2) cultiver le capital humain du ministère, pour générer et conserver les compétences
- 3) valoriser l'engagement au sein du ministère, au regard des sujétions et vis-à-vis du secteur civil
- 4) définir un modèle RH plus agile, pour fluidifier la bonne allocation des ressources
- 5) optimiser la fonction RH ministérielle, au service du personnel

Ce document-cadre intègre l'ensemble des grands chantiers RH déjà lancés, comme l'ambition réserve, la démarche fidélisation 360, la journée défense et citoyenneté nouvelle génération et la mobilisation des compétences. S'inscrivant dans le temps long inhérent aux ressources humaines, il aura vocation à nourrir la rédaction de l'actualisation de la loi de programmation militaire annoncée par le président de la république le 13 juillet 2025 et à engager des travaux qui porteront au-delà de 2035.

Laurent Hermann, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère des Armées : « L'année 2024, première année d'exécution de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, a été cruciale pour redresser la trajectoire en effectifs.

En effet, après trois années successives de sous-réalisation significative de ses schémas d'emplois, le ministère a atteint en 2024 sa cible en effectifs et amorcé une dynamique qui doit permettre d'atteindre la cible fixée en LPM de 275 000 militaires et civils en 2030. »

[Consulter le rapport social unique](#)

Contacts médias :

Secrétariat Général pour l'Administration
sylvie1.marchal@intradef.gouv.fr
06 82 57 11 53

Centre médias du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33